



Feuille de route

la **TRANSMISSION-REPRISE** en Nouvelle-Aquitaine

**Conforter l'écosystème favorisant
la transmission / reprise
en Nouvelle-Aquitaine**



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

nouvelle-aquitaine.fr **Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

033-200053759-20221017-lmc100002209363-DE
Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

© Shutterstock

SOMMAIRE

Synthèse	p1
Préambule	p2
L'ambition de la feuille de route	p4
Les actions stratégiques	p6
L'anticipation comme enjeu majeur dans les territoires prioritaires définis	p6
La mobilisation et l'animation de l'ensemble des acteurs régionaux	p8
Soutenir les transmissions – reprises à impact positif (territorial et de développement)	p10
Les outils financiers pour favoriser la transmission - reprise	p11
Annexes	p13
Description des mesures régionales Nouvelle-Aquitaine	p13
Benchmark	p13
L'économie territoriale	p13
Le tourisme	p14
La performance industrielle	p14
L'agriculture	p14
L'économie Sociale et Solidaire	p15
La contractualisation avec les territoires	p15
L'ingénierie financière	p15
Méthode d'élaboration de la feuille de route	p16



Synthèse

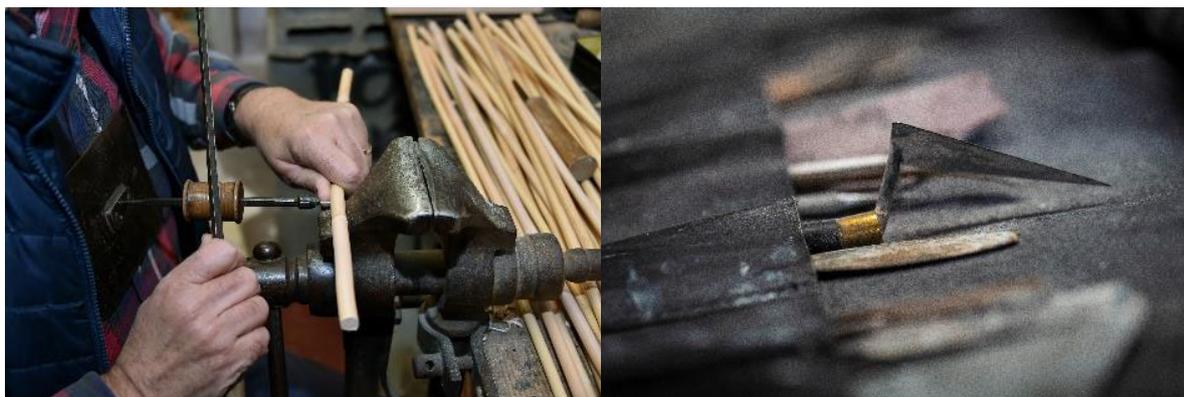
Face à une population de dirigeants vieillissants, les politiques d'incitation et d'appui à la transmission-reprise d'entreprise sont cruciales pour maintenir la vitalité économique, plus particulièrement dans les zones où les emplois perdus ont beaucoup de difficultés à revenir, et dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture.

En déclinaison de Néo Terra, le SRDEII voté le 20 juin 2022 a inscrit sur l'axe 1, l'ambition de « Prévenir et accompagner les transmissions, les fragilités et le retournement pour maintenir l'emploi dans tous les territoires ».

C'est ainsi que la construction d'une feuille de route « Transmission-Reprise » en Nouvelle-Aquitaine, associant tous les acteurs (Entreprises, EPCI, consulaires, notaires, banques, agents immobiliers, associations, ...) affirmer l'action régionale et créer un éco-système dynamique, prioritairement ciblée sur l'industrie, l'artisanat et l'agriculture.

Pour répondre à cet enjeu économique et social, cette feuille de route vient définir des pistes d'actions prioritaires, visant tout particulièrement à :

- Renforcer le sourcing et la connaissance,
- Favoriser la reprise des entreprises par les salariés,
- Créer un club des acteurs de la transmission-reprise,
- Mobiliser les outils favorisant la reprise.



la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

Préambule

D'ici 10 ans, plusieurs dizaines de milliers d'entreprises seront à céder. L'industrie, l'artisanat et l'agriculture seront fortement impactés. **La transmission-reprise des entreprises est ainsi un enjeu majeur** de conservation des compétences, des savoir-faire, des emplois, du maintien des activités et des services de proximité, participant à l'équilibre global des territoires.

En Nouvelle-Aquitaine, **plus de 110 477 dirigeants d'entreprises (TPE) ont plus de 55 ans***, dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et des services soit 34.40 % du nombre total des entreprises de moins de 10 salariés de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Une pyramide des âges qui doit appeler une attention spécifique dans l'artisanat :

Si l'âge moyen des artisans est aujourd'hui de 46,3 ans, plus d'un quart d'entre eux sont âgés de 55 ans et plus. Des tensions sur les transmissions sont à prévoir et pose la question du maintien des activités dans certains secteurs géographiques plus fragiles**.

Sur ce chiffre total, les dirigeants de l'Artisanat de plus de 55 ans sont 38 243 et ~~ils~~ emploient 63 732 salariés. Selon une reprise effective ou non de ces entreprises, un risque sur ces emplois existe.

La Région Nouvelle-Aquitaine est face à un enjeu de renouvellement des générations, aussi bien dans l'industrie, l'artisanat et le commerce que dans le secteur agricole.

En France, la transmission d'entreprise est un véritable enjeu économique et social. Chaque année, **seulement la moitié des entreprises susceptibles d'être transmises le sont réellement**. Une cessation d'activité, c'est une disparition de savoir-faire et d'emplois, une perte souvent irrécupérable pour les territoires.

*Le potentiel d'entreprises à transmettre : Chiffres 2021 (source CCI NA et CRMA)

**source Lettre CRMA du 28 février 2022

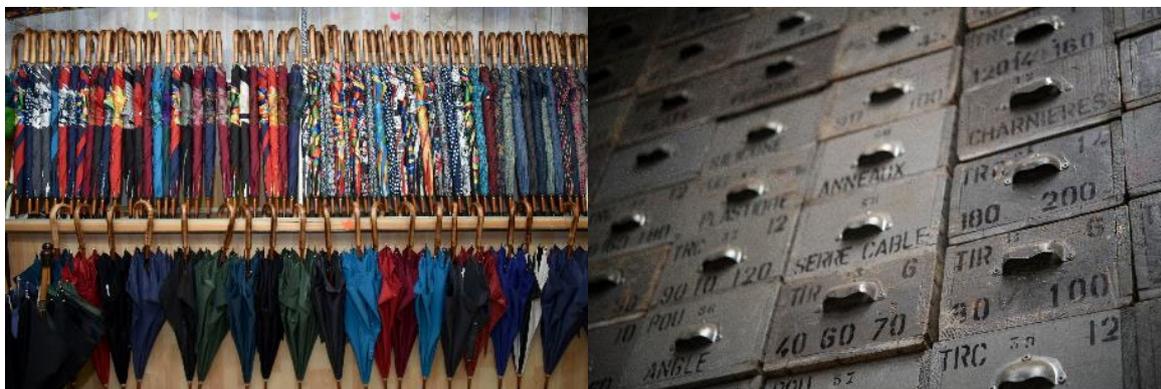
la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

En parallèle, le nombre de créations d'entreprises est en forte hausse sur 2019 – 2021 (plus de 80 000 immatriculations par an). Pourtant, la reprise reste en marge **avec moins de 10 % des nouvelles immatriculations alors qu'elle offre des atouts** en comparaison de la création, à savoir :

- Un taux de survie des entreprises reprises supérieur aux créations *ex-nihilo*,
- Un niveau de rentabilité plus rapide,
- Un maintien des savoir-faire,
- Une opération plus sécurisante : l'opportunité de réaliser un diagnostic global de l'activité, d'identifier les leviers et les freins au moment de la reprise pour franchir plus rapidement des caps dans son développement.

La transmission-reprise en milieu rural est un enjeu fort pour ces territoires. Sauvegarder les salariés dans les bassins de vie, contribue à maintenir des activités du quotidien, à préserver l'équilibre des territoires et à freiner la gentrification des pôles urbains. L'étude Altares publiée le 7 juin 2022 montre que les ventes et cessions de fonds de commerce sont surtout réalisées dans les grandes villes, et **25% seulement dans les "petites villes rurales"**, qui représentent pourtant 90% de l'ensemble des communes françaises.



la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

L'ambition de la feuille de route

La feuille de route « Transmission-Reprise » en Nouvelle-Aquitaine, associant les acteurs s'inscrit dans deux documents :

1. **La feuille de route Néo Terra**, adoptée par délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 9 juillet 2019, ayant pour objectif d'orienter l'ensemble des politiques régionales pour lutter contre le changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.



Elle vise à accélérer et accompagner les transitions sur l'ensemble du territoire et dans toutes les politiques régionales. L'ancrage territorial au travers notamment de l'économie et des emplois du quotidien, les services de proximité y est central.

2. **Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028**, qui a été adopté par délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 21 juin 2022, à l'issue d'une large concertation et de rencontres territoriales avec les acteurs socio-économiques et qui est la déclinaison opérationnelle de Néo Terra pour les enjeux économiques.

L'objectif est de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région écoresponsable de France en 2030 : décarbonée, compétitive, sociale et souveraine.

Ce schéma définit trois grandes priorités :

- Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi : dont les transitions démographique et les transmissions d'entreprises...
- Renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable
- Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement

Au-delà de la reprise d'entreprise en tant que telle, il convient de privilégier les projets de reprise qui initient des changements importants sur les pratiques de l'entreprise quant à la prise en compte **des enjeux environnementaux**. La reprise d'entreprise en priorité dans les **territoires les plus fragiles** est à favoriser. La formation des acteurs de la transmission aux enjeux des transitions sera essentielle pour amorcer ce virage.

la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

L'**anticipation et l'accompagnement des transmissions** est indispensable. Cette feuille de route a pour ambition d'affirmer la dynamique régionale sur cette thématique et de définir les pistes d'actions pour répondre à cet enjeu. Les domaines régionaux prioritaires sont les secteurs de **l'industrie, l'artisanat et l'agriculture**. Elle doit également proposer des indicateurs et des résultats attendus pour mesurer l'impact des actions mises en œuvre.

Face à ces constats et en considération des enjeux, il est primordial de rassembler et de mobiliser tout l'éco-système pour :

- Démontrer et redonner de **l'intérêt à la transmission / reprise**,
- Faire de la reprise une opportunité de développement des TPE et PME existantes en encourageant la **croissance externe**,
- Faire de la reprise une opportunité de développement de l'entreprise en **activant les leviers liés aux transitions** (écologique, énergétique, numérique, sociale, technologique...)
- Rendre plus lisible **l'offre d'accompagnement** existante et le réseau des conseillers présents sur le terrain,
- Renforcer et animer un écosystème favorable à la transmission – reprise.
- Favoriser la transmission et anticiper **sur l'immobilier**, le financement et la préparation du cédant à transmettre son entreprise ;
- Agir sur la transmission avec **les acteurs locaux et les professionnels** capables d'avoir une analyse fine de la situation.

La Région propose pour atteindre ses ambitions quatre actions stratégiques, qui ont vocation à se décliner dans les différentes politiques afin de privilégier une approche à la fois sectorielle et territoriale.

Les Actions Stratégiques

1 L'anticipation comme enjeu majeur dans les territoires prioritaires définis

Les enjeux majeurs de transmission et reprise (spécialement dans le secteur agricole) sont accrus par la transition démographique (vieillesse des dirigeants d'entreprise).

L'anticipation et la préparation à la transmission - reprise d'entreprise sont essentielles pour favoriser les reprises effectives et le maintien de l'emploi. C'est particulièrement vrai pour les dirigeants qu'il faut amener à devenir des futurs cédants.

Renforcer le sourcing : Mieux identifier les entreprises à transmettre, les plus stratégiques pour les territoires, en lien étroit avec les EPCI, afin de mener une analyse critique et anticiper la transmission. Travailler sur une cartographie des chefs d'entreprise de plus de 55 ans par territoire et par secteur, **l'industrie, l'artisanat et l'agriculture** étant prioritaires.

Renforcer l'accompagnement des cédants et des repreneurs en ouvrant les dispositifs aux secteurs de la production, de la fabrication et à l'industrie d'une manière générale

Renforcer l'offre d'accompagnement des cédants et le dispositif régional « objectif transmission » notamment sur une cible petite et moyenne industrie et sur l'Industrie Agro-Alimentaire.

Ouverture du programme d'accompagnement des cédants « objectif Transmission » aux petites et moyennes entreprises de 10 à 50 salariés.

Renforcer l'accompagnement des jeunes repreneurs dans le dispositif « entreprendre la Région à vos côtés », notamment dans le suivi des chefs d'entreprises dans les trois premières années. Une attention et un suivi renforcé sera proposé aux jeunes repreneurs de l'industrie et de l'I.A.A. qui emploient plus de 10 salariés.

Accompagner les dirigeants à devenir des futurs cédants et à anticiper cette étape cruciale de leur entreprise en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs présents sur les territoires et en développant leurs collaborations.

Favoriser la reprise des entreprises par les salariés

Il est essentiel de sécuriser la reprise en amont, en apportant une attention particulière aux compétences et aux transferts de ces compétences stratégiques nécessaires à la pérennité et au développement de l'activité de l'entreprise. L'objectif est de :

la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

Amplifier le nombre de reprise d'entreprises par les salariés, en améliorant l'information des salariés. Sensibiliser et informer les salariés sur les possibilités de reprise d'une société par les salariés (principaux critères de valorisation de la société, structure du capital et évolution prévisible) et sur leur droit d'information préalable en cas de cession de leur entreprise (réunions d'information, cycle de formation des repreneurs, etc.).

Proposer aux salariés, notamment aux personnes clés (dont la compétence est essentielle pour la pérennité et le développement de l'activité de l'entreprise), une aide financière significative pour les inciter à se lancer et à reprendre de manière effective leur entreprise.

Encourager la dynamique d'Économie Sociale et Solidaire (ESS), en présentant aux repreneurs salariés la possibilité de s'orienter vers le modèle des coopératives de salariés (SCOP, SCIC).

Sensibiliser et former les artisans à la reprise par leurs salariés, qui est souvent une opportunité sous exploitée.

Améliorer la connaissance sur les secteurs clés que sont l'industrie, l'artisanat et l'agriculture

Pour anticiper et mener des actions ciblées auprès des cédants et des repreneurs potentiels, il convient d'améliorer la connaissance du nombre d'entreprises à reprendre, en particulier du « marché caché ». Cela passe par une analyse plus fine des outils statistiques spécifiques à la transmission - reprise.

Favoriser le travail d'enquête, de collecte de données, d'analyse fine de données statistiques sur la transmission – reprise, notamment avec une approche **secteur par secteur**.

Faire **un état des lieux des pratiques** des réseaux consulaires, recenser les bonnes méthodes pour les déployer sur l'ensemble du territoire régional.

Réaliser **un benchmark interrégional** des actions menées pour favoriser la transmission reprise et identifier les actions remarquables.

Mieux valoriser les commerces des centres villes / centres bourgs à reprendre, en priorité dans les territoires à revitaliser

Pour préserver l'économie du quotidien et la qualité de vie des habitants, il est essentiel de rendre plus visibles et attractifs les commerces de centre bourg à reprendre.

Concrètement, il s'agit de favoriser la reprise ou l'installation dans un local vacant dans le cadre des dispositifs mis en œuvre par les politiques territoriales régionales avec les collectivités locales du type A.C.P. (actions collectives de proximité).

la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

2 La mobilisation et l'animation de l'ensemble des acteurs régionaux

L'objectif est la fédération et l'animation par la Région Nouvelle-Aquitaine, d'un véritable écosystème des acteurs de la transmission d'ici 5 ans. Il s'agit de :

Identifier et mobiliser les acteurs incontournables de la transmission-reprise autour de la politique régionale à savoir (non exhaustif) : les agents de la région et ses agences (ADI...), les élus et techniciens des E.P.C.I., les réseaux bancaires, l'ordre des experts-comptables et les centres de gestion agréés, les notaires et les juristes ou avocats d'affaires, les agents immobiliers (spécialisés dans le marché des professionnels), les organisations professionnelles, l'Union Régionale des SCOP etc. Une fois identifiés, ces acteurs seront animés, pour une meilleure coopération sur le terrain – en proximité sur les territoires. L'animation de ces acteurs pourrait se faire dans ce cadre :

Créer un club des acteurs de la transmission – reprise, pour fédérer, partager les expériences, les bonnes pratiques et susciter l'émergence d'expérimentations dans les territoires .

Favoriser les synergies entre les acteurs (équipes pluridisciplinaires : expert-comptable, notaire, consulaires...) pour préparer les cessions et accompagner le repreneur.

Lister les outils, les bases de données des différents acteurs afin d'améliorer la connaissance et le partage de l'information mais aussi de faciliter la recherche des offres et des opportunités

pour une meilleure mise en relation cédants-repreneurs :

. **Centraliser / regrouper** autour d'une porte d'entrée unique régionale toutes les offres d'entreprises à céder en Région Nouvelle-Aquitaine.

. **Susciter et valoriser la transmission-reprise** : Il convient de faciliter la rencontre entre les acteurs, les cédants et les repreneurs pour gagner en visibilité et en efficacité :

- Faire du mois de la transmission un évènement régional, un rendez-vous incontournable des professionnels, des cédants et des repreneurs en proposant une approche secteur par secteur,
 - . Lancer une action de communication pour sensibiliser les entreprises, les porteurs de projets et le grand public à la transmission et reprise d'entreprise et faire connaître toutes les actions et manifestations locales (salons, rencontres b to b, forums, ...) organisées par les professionnels.
- Favoriser une communication renforcée vers les acteurs de proximité pour relayer les possibilités de reprise d'entreprises vers de nouveaux réseaux (CitésLab, opérateurs et EPCI sur les territoires cœur de ville, petites villes de demain...)

la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

- Encourager et accompagner l'installation, la transmission et le renouvellement des générations, notamment en agriculture.
- Sensibiliser à la reprise des **publics spécifiques** :
 Dans le cadre de l'apprentissage des publics jeunes
 Dans le cadre de cursus de formation généralistes (ex : IAE) à partenariats à généraliser,
 Lors des sessions de formation à la création d'entreprise,
 Au près des demandeurs d'emploi, notamment cadres, via un partenariat plus marqué avec l'APEC et Pôle emploi,
 Au près des actifs en phase de reconversion professionnelle (47% d'actifs envisagent une reconversion d'après Le Populaire 09.11.2021).
 Au près des femmes, à la recherche d'indépendance et/ou désireuse de créer leur propre emploi.
 En lien avec les partenaires de la Région : Espaces régionaux d'Information de Proximité (ERIP), Missions Locales, Cap Métiers, acteurs des Quartiers Politiques de la Ville, incubateurs ESS...

3 Soutenir les transmissions – reprises à impact positif (territorial et de développement)

Soutenir quel type de reprise en priorité ?

Pour définir précisément les reprises à soutenir, des priorités s'imposent en fonction des secteurs d'activité prioritaires (industrie, artisanat, agriculture), des profils des repreneurs, de la nature de la reprise et de son impact territorial, social et environnemental.

Selon les profils et la nature de la reprise - en priorité :

- Les secteurs prioritaires (industrie, artisanat, agriculture...)
- Les salariés qui reprennent leur entreprise,
- Les femmes qui ont le goût d'entreprendre,
- Les repreneurs qui reprennent pour la 1ère fois,
- Les repreneurs et les cédants qui se sont engagés dans un parcours d'accompagnement (objectif transmission et/ou « Entreprendre la Région à vos côtés », incubateur ESS),
- Les reprises de TPE/PME industrielles qui ont un impact sur l'emploi,
- Les reprises familiales à titre onéreux.

la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

Selon l'impact – en priorité :

- La préservation et le maintien de l'emploi,
- Une TPE/PME à potentiel ou stratégique pour le territoire (savoir-faire, notoriété, potentiel de développement, répondant aux besoins de la population du territoire...),
- La prise en compte des enjeux environnementaux par le repreneur notamment dans ses investissements et les changements de pratiques dans l'entreprise (finance verte),
- La prise en compte des enjeux sociétaux par le repreneur notamment en intégrant les questions liées à la qualité de vie au travail et la mise en place de pratiques vertueuses, participatives ou coopératives liées à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), répondant à la quête de sens des salariés et renforçant l'attractivité de l'entreprise auprès des futurs partenaires,
- L'enjeu de la transformation et de la sobriété numérique,
- Aux projets situés dans un territoire inscrit dans une politique régionale favorisant l'équilibre des territoires.

4 Les outils financiers pour favoriser la transmission - reprise

Favoriser la transmission - reprise d'entreprise passe par la mise en œuvre d'outils financiers ou la rénovation des outils financiers existants. Plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- Prêts d'honneur pour les repreneurs d'entreprises
- Développer des partenariats bancaires permettant de favoriser le financement de la transmission reprise d'entreprises
- Développer le partenariat avec l'URSCOP et mobiliser les outils financiers du Mouvement Coopératif (foncière, prêt participatif, intervention en capital, financements Crédit Coopératif, ...)
- Développer un partenariat avec les banques et sociétés de caution mutuelles (SIAGI, Socama, Bpifrance, FranceActive...) permettant d'obtenir un pré-accord de cautionnement pour le repreneur lorsqu'il est accompagné en amont de son projet dans le dispositif Régional « Entreprendre, la Région à vos côtés » et un soutien financier sur les frais qui entourent la mise en œuvre de la garantie
- Flécher l'aide individuelle à la reprise, en fonction des priorités régionales, notamment les entreprises en transition ou à fort potentiel ou les services du quotidien

la **TRANSMISSION-REPRISE** en Nouvelle-Aquitaine

- S'assurer de la complémentarité avec les EPCI pour financer la reprise notamment dans le cadre des politiques contractuelles territoriales
- Accompagner les salariés/repreneurs de leur entreprise avec une aide financière significative pour les inciter à se lancer et à reprendre de manière effective leur entreprise
- Renforcer le haut de bilan lors de rachat d'entreprises industrielles en mobilisant les fonds d'investissement régionaux intervenant sur la transmission/reprise (PCE, NACI, Limousin Participations, IRDI Soridec, NACO)

la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

En conclusion,

La transmission des entreprises est ainsi un enjeu majeur de **conservation des compétences, des savoir-faire, des emplois, du maintien des activités et des services de proximité**, participant à l'équilibre des territoires.

La construction de cette feuille de route a fait l'objet d'une large concertation notamment, dans le cadre de l'élaboration du SRDEII. La mise en œuvre de cette feuille de route va nécessiter l'implication de tous les acteurs économiques de proximité (consulaires, notaires, avocats, agents immobiliers, experts-comptables, banques...), sous l'impulsion des collectivités territoriales.

Pour promouvoir la transmission et faciliter la mise en relation des cédants et repreneurs, la Région organise depuis 2018, un évènement phare « **le Mois de la transmission en Nouvelle-Aquitaine** », en partenariat avec les acteurs de l'accompagnement et les EPCI.



Annexes

Description des mesures régionales Nouvelles-Aquitaines

Benchmark

La Région Nouvelle-Aquitaine a développé de nombreux outils à destination de la transmission - reprise en comparaison des principales Régions de France. Cette stratégie semble produire des effets positifs au regard de certains chiffres, notamment si on compare la région sur d'autres critères comme le nombre d'offres d'entreprises à céder et le nombre de repreneurs potentiels.

Pour cela, la Banque Publique d'Investissement (BPI) qui a repris les activités de l'ancienne Agence française de l'entreprise (A.F.E.) a développé deux outils intéressants :

- une plateforme « Bourse de la Transmission » rassemblant **46 522 affaires à reprendre**, fonds de commerces ou entreprises, communiquées quotidiennement par ses partenaires agréés : fédérations, chambres de commerce et d'artisanat, opérateurs associatifs ou privés : <https://reprise-entreprise.bpifrance.fr/>
- **l'observatoire BPI France** fait apparaître que la **Région NA est la première en nombre d'offres** et la **3^{ème} en nombre de recherches** par région pour la période du 01/01/2022 au 08/03/2022. Le classement est identique sur 2021. Le nombre d'annonces de cédants est importantes avec **6 357 offres de cessions publiées** (juin 2022 – source Bourse transmission BPI) en Nouvelle-Aquitaine contre **5 162** pour la Région Auvergne –Rhône Alpes à titre de comparaison.

L'économie territoriale

Depuis 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine encourage la transmission et reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire à travers **les 4 mesures suivantes** :

- Un dispositif d'accompagnement des porteurs de projets à la **création - reprise** : « **Entreprendre – la Région à vos côtés** »,
- Un dispositif d'accompagnement des cédants pour préparer et faciliter la transmission, porté par les CMA et les CCI : « **Objectif Transmission** »,
- Un dispositif d'aides individuelles aux repreneurs d'entreprises
- Un dispositif de promotion de la transmission - reprise : « **le Mois de la transmission** ».

la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

Le tourisme

La filière Tourisme, et plus particulièrement les secteurs de l'hôtellerie, hôtellerie de plein air et de la restauration, est marquée par une forte représentativité des TPE (près de 90% des entreprises ont moins de 10 salariés soit près de 6000 établissements).

Alors que 80% des établissements étaient transmis dans le cadre familial, les 2/3 sont aujourd'hui revendus à des repreneurs extérieurs.

De plus, les tendances du tourisme s'inscrivent autour du durable, du retour à la nature, du développement des activités sportives et de plein air et de la volonté des visiteurs de multiplier des courts-séjours. Avec la crise sanitaire, ces tendances s'accroissent et amènent les acteurs touristiques à adapter leurs offres en conséquence et à repenser le développement de leur entreprise pour rester compétitifs.

Compte tenu de ces éléments et de l'âge moyen des chefs d'entreprise, il y aura dans les mois et années à venir un enjeu de transmission des entreprises du tourisme afin d'accompagner la reprise- des établissements touristiques tout en soutenant la mutation/transition des activités vers un tourisme plus responsable.

L'accompagnement est ciblé en phase aval de la reprise, notamment les investissements de développement/repositionnement de l'activité touristique.

La performance industrielle

La Région soutient la transmission reprise dans le cadre de ses dispositifs qui permettent de soutenir les programmes d'investissement (acquisition de matériels neufs) en amont ou en aval de la reprise.

L'agriculture

Les dispositifs de droit commun (tels que les aides au conseil, les soutiens aux investissements productifs) permettent d'accompagner à la transmission d'entreprise dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

L'économie sociale et solidaire

Sur la période 2017-2022, la Région a accompagné 54 projets d'entreprises reprises en SCOP, 700 salariés et 1,6 M€ dédiés. Les projets de reprise en SCOP sont généralement de taille moyenne (15 salariés et 10 associés) pour un taux de pérennité à 5 ans supérieur à 90%.

Cette modalité de reprise d'entreprise par les salariés dans un cadre collectif est le reflet d'un fort engagement sociétal des entreprises, en donnant du pouvoir d'agir aux salariés dans les décisions de la vie de l'entreprise. Associés donc impliqués, les salariés deviennent moteurs d'une croissance qui concilie éthique et efficacité économique pour le maintien d'un tissu économique dynamique et le développement d'emplois non délocalisables sur le territoire régional. Accompagnés par l'Union Régionale des SCOP (URSCOP), les projets de reprise-transmission en SCOP bénéficient également des outils financiers portés par le Mouvement Coopératif.

La reprise en SCOP peut également concerner la reprise d'associations en accompagnant leur transformation et répondre ainsi aux problématiques d'évolution et de turn-over des gouvernances associatives, facilitant le maintien d'activités et de services essentiels pour les territoires.

Le dispositif régional « Aide à la création de SCOP » a pour objectif d'aider les salariés (associés) à constituer l'apport en capital pour la reprise de leur entreprise.

La contractualisation avec les territoires

L'accompagnement de la DATAR auprès des territoires et des entreprises sur la transmission-reprise est réalisé dans le cadre des Actions collectives de proximité / OCM accompagnées par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ces possibilités d'intervention sont maintenues dans le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle applicable à partir de 2023.

L'Ingénierie financière

Le partenariat auprès des organismes de garanties bancaires (BPI, SIAGI, France Active) a pour but de favoriser l'accès au prêt bancaire des entreprises suivant les différentes phases de vie, et notamment la transmission. La moitié des projets soutenus par ces dispositifs de garantie concerne la transmission d'entreprise. Les fonds apportent une garantie de prêts bancaires jusqu'à 70%. Ces dispositifs favorisent ainsi l'accès au crédit et limitent la mobilisation des cautions personnelles des porteurs de projet, et autres suretés réelles. Ces partenariats ont permis la mise en place, depuis 2018, de 1 900 garanties pour près de 350M€ d'emprunt sur les différents stades de vie de l'entreprise.

la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

Le partenariat avec BPI est renforcé sur le volet transmission par une adaptation de l'intervention liée au contrat de développement transmission concernant plus particulièrement les projets de reprise transmission d'entreprise.

Par ailleurs, La Région Nouvelle-Aquitaine investit dans des fonds d'investissement régionaux intervenant sur la transmission/reprise (PCE, NACI, Limousin Participations, IRDI Soridec, NACO). Ces instruments financiers permettent de renforcer le haut de bilan lors de développement et de rachat d'entreprises notamment.

Méthode d'élaboration de la feuille de route

Une concertation lancée par la Région Nouvelle-Aquitaine en novembre et décembre 2021 avait pour objectif d'enrichir la politique d'intervention de la Région en faveur de la transmission-reprise, de fédérer l'ensemble de l'écosystème (experts-comptables, notaires, agents immobiliers, EPCI, associations, consulaires, organisations professionnelles, etc...) dans une dynamique et une direction commune, afin de recueillir de nouvelles propositions.

Les contributions étaient organisées autour de **8 thématiques** :

- Comment mieux identifier les cédants potentiels ?
- Comment mieux identifier les repreneurs potentiels ?
- Comment mieux sensibiliser et préparer les cédants en amont de la transmission ?
- Comment mieux accompagner les cédants dans leur démarche de transmission ?
- Comment mieux améliorer les compétences des repreneurs ? (formation, tutorat, etc...)
- Comment mieux financer la reprise ?
- Comment mieux communiquer / valoriser la transmission reprise ?
- Comment améliorer la coopération entre les différents acteurs ?

Cette concertation a permis le dépôt de 7 contributions des acteurs suivants : la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine (CRMA NA), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Aquitaine (CCI NA), les Organismes de gestion agréés (OGA), la Confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Aquitaine (CPME – NA), l'Ordre des experts-comptables de Nouvelle-Aquitaine, le réseau Initiative Nouvelle-Aquitaine et une contribution personnelle.

la TRANSMISSION-REPRISE

en Nouvelle-Aquitaine

Des différentes contributions il ressort les points saillants suivants :

1. **Mobiliser** les élus locaux de terrain pour mieux détecter les offres non identifiées, les commerces et services du quotidien à maintenir prioritairement,
2. **Communiquer** et sensibiliser plus fortement les « repreneurs » potentiels, notamment vers des publics comme les apprentis, les salariés en reconversion,
3. **Former** grâce à des parcours de formation spécifiques « repreneurs » et proposer des formations courtes de préparation à la cession pour les cédants,
4. **Améliorer** la connaissance du potentiel de transmission – reprise,
5. **Mieux identifier** les salariés potentiels « repreneurs » au sein des entreprises,
6. **Mieux communiquer** sur les offres de reprises et les commerces vacants à reprendre dans les centre-bourgs,
7. **Mieux fédérer** tous les acteurs de la transmission.

Lors de l'élaboration du SRDEII, l'atelier « Anticiper pour une transmission réussie des savoir-faire et des entreprises », a réuni une quarantaine de participant-e-s et a émis les propositions suivantes :

- **Sensibiliser les jeunes**, démultiplier l'information et les initiatives locales pour faire rencontrer les cédants et repreneurs en créant notamment, une « plateforme de bourse d'échange » permettant aux jeunes de rencontrer de futurs cédants et en utilisant davantage les médias (télévision/ réseaux sociaux) pour trouver des repreneurs ;
- Encourager les reprises d'entreprise, susciter les vocations auprès **des salariés en reconversion** et les demandeurs d'emploi ;
- **Mobiliser les dispositifs de la formation continue et de l'apprentissage** pour permettre au repreneur d'acquérir les compétences professionnelles et au cédant de transmettre ses savoir-faire.



Feuille de route

la **TRANSMISSION-REPRISE** en Nouvelle-Aquitaine

Région Nouvelle-Aquitaine

Direction Economie Territoriale

ecoterr.na@nouvelle-aquitaine.fr

Tel : 05 49 55 76 42

nouvelle-aquitaine.fr



NEO
TERRA

Pôle Développement Economique et Environnemental



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

nouvelle-aquitaine.fr

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209363-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022